

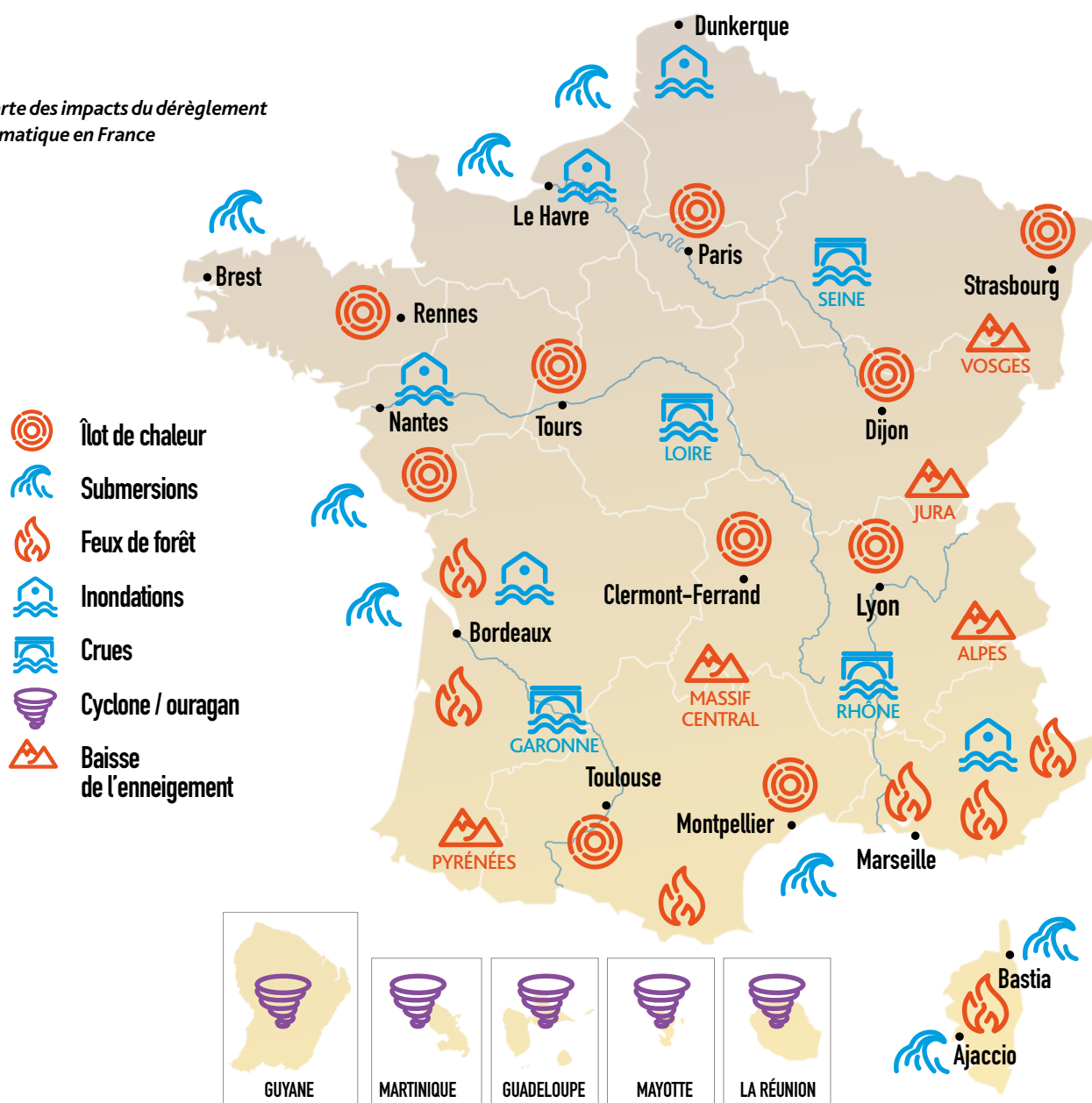
MA RÉGION EN ACTION

Les leviers pour une transition écologique et juste

VERSION SYNTHÉTIQUE



Carte des impacts du dérèglement climatique en France



SOMMAIRE

Auteurs

Matthias Beaufils-Marquet
et Zoé Lavocat - Réseau Action Climat

Remerciements

L'équipe du Réseau Action Climat remercie particulièrement le CLER-Réseau pour la transition énergétique, Énergie Partagée, France Nature Environnement, la Fédération des Usagers de la Bicyclette, Virage Énergie et Zéro Waste France pour leur contribution à la rédaction.

Design : www.solenmarrel.fr
Mai 2021

→ Pourquoi et comment agir à l'échelle régionale pour la transition ?	3
→ Que peut faire ma Région ?	3
→ Les compétences des Régions pour la transition :	
retour sur les grands secteurs d'action	
<i>Transports durables et polluants</i>	5
<i>Alimentation et agriculture durables</i>	6
<i>Bâtiments</i>	7
<i>Energies renouvelables et citoyennes</i>	8
<i>Formations professionnelles et reconversion des emplois</i>	9
<i>Mobilisation des acteurs locaux</i>	10
<i>Déchets</i>	11
<i>Adaptation</i>	12
→ Conclusion	13



POURQUOI ET COMMENT AGIR À L'ÉCHELLE RÉGIONALE POUR LA TRANSITION ?

A lors que les projections scientifiques montrent que nous sommes sur une trajectoire de réchauffement de +3°C¹ et que ses effets se font déjà ressentir sur nos territoires, le dérèglement climatique est plus que jamais un défi majeur pour le vivant et les conditions de vie sur Terre, auquel nous devons faire face maintenant. Les sécheresses et canicules battent de nouveaux records chaque année², les inondations et crues, tempêtes et grêles sont autant de manifestations météorologiques du dérèglement climatique qui impacte durablement des secteurs dans toutes les Régions, en France métropolitaine et en Outre-mer. Les Régions sont donc en première ligne des impacts mais aussi pour pouvoir agir et améliorer le quotidien des citoyens et citoyennes.

Mais comment fonctionne une Région? Trois quart des Français se disent attachés à leur Région³, mais l'organisation et les compétences de celles-ci, qui ont beaucoup évolué depuis leur fusion, sont encore méconnues. La France compte désormais 18 Régions : 13 Régions métropolitaines aux compétences élargies, et 5 départements et Régions d'outre-mer (DROM) – la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, Mayotte et La Réunion. Les conseillers régionaux sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 6 ans. Ils forment l'assemblée régionale qui élabore et vote les politiques régionales selon les priorités fixées par l'exécutif (président et vice-présidents). Les élus régionaux et leurs services administratifs sont en charge de différentes politiques territoriales et agissent sur des secteurs aussi variés que le climat, l'énergie, la biodiversité, la formation, l'économie ou encore les transports.

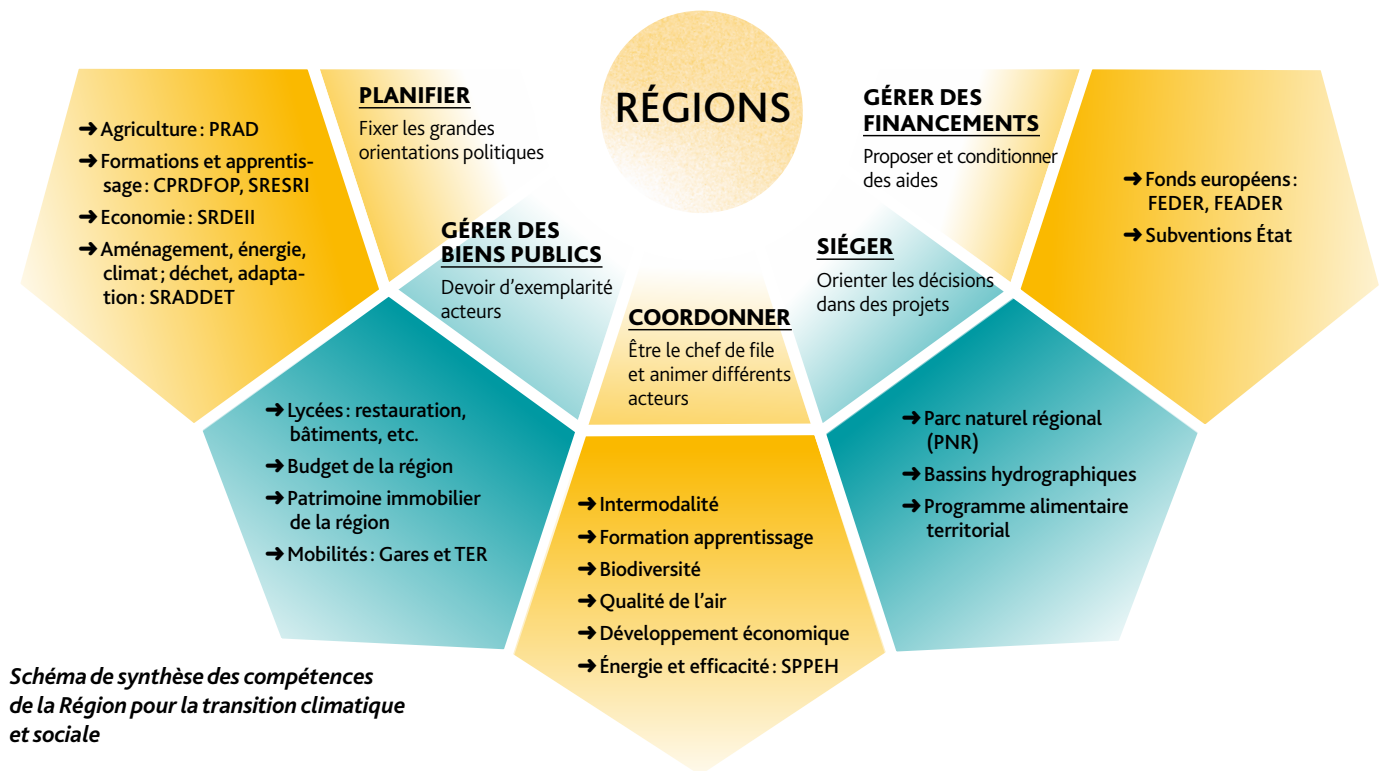
QUE PEUT FAIRE MA RÉGION?

Les Régions ont un rôle essentiel pour mener des politiques ambitieuses en tant que « cheffes de file » pour différents champs de l'action climatique et énergétique.

Depuis la loi MAPTAM (2014), qui est venue clarifier les compétences des collectivités territoriales, puis avec la loi de transition énergétique (LTECV, 2015), les champs d'action des Régions en matière de transition ne cessent d'augmenter. Ce rôle de « cheffe de file » est déterminant pour la bonne mise en œuvre des politiques dans les territoires car il implique de coordonner les autres collectivités (département, intercommunalité, commune).

Mis en place avec la loi NOTRe, **le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est l'outil phare de la Région** pour fixer des objectifs communs sur l'ensemble du territoire et donner une cohérence aux politiques mises en œuvre par

les autres collectivités. En fusionnant les anciens schémas sectoriels, il permet à la Région de planifier de façon cohérente les politiques menées sur tout le territoire pour le climat et l'énergie, la gestion et prévention des déchets, la protection de la biodiversité et la lutte contre l'artificialisation des sols, mais aussi le développement des transports et d'intermodalité. Les règles générales énoncées dans le SRADDET et les objectifs fixés pour 2030 et 2050 sont dits « opposables », c'est-à-dire qu'ils doivent être repris par les autres collectivités dans les documents de planification : plans locaux d'urbanisme (PLU), plans climat air-énergie territoriaux (PCAET), Charte de Parcs naturels régionaux (PNR) et schémas de cohérence territoriaux (SCoT). Si ce n'est pas le cas, les citoyens, ou toute autorité politique, peuvent réclamer l'intégration des objectifs du SRADDET dans les documents locaux afin qu'ils permettent d'atteindre les objectifs fixés au niveau régional.



Au-delà de son rôle de cheffe de file et du SRADDET, la Région peut **agir directement en tant que collectivité pour devenir exemplaire**. Cela passe par son budget (à travers une commande publique responsable), ses bâtiments (rénovation en bâtiments basse consommation, généralisation des toitures photovoltaïques), les déplacements de ses agents (bornes de recharge pour véhicules électriques, parkings sécurisés pour vélos), ou encore dans les lycées (restauration collective moins carnée) et les transports scolaires (flotte de véhicules régionaux à très faibles émissions) dont les Régions ont la gestion complète.

Enfin, depuis 2014, **les Régions sont devenues les autorités de gestion des fonds européens** (principalement le FEDER pour le développement rural et le FEADER, second pilier de la politique agricole commune). Elles attribuent au total 77 % des aides de l'UE, soit 20,6 Mds€/an⁴, sous forme de co-financement. L'utilisation des fonds européens offre donc des leviers importants pour la transition énergétique et climatique sur les territoires, mais aussi pour le développement de l'agriculture durable et des pratiques agroécologiques.

Les Régions gèrent aussi des financements liés à l'État via les Contrats de Plans État-Régions (CPER). Mis en place avec les premières réformes de décentralisation avec une première contractualisation en 1984, les CPER sont des engagements de financement contractualisés pour une durée

de 5 à 7 ans, négociés entre l'État et le conseil régional. Pour la période 2021-2027, le montant en cours de négociation est de 40 milliards d'euros (20 milliards d'euros pour l'État et 20 milliards d'euros pour les Régions) et doit servir à l'aménagement et au développement du territoire. Ces investissements couvrent des domaines clés pour la transition (mobilité, transition écologique et énergétique, aménagement du territoire, enseignement supérieur, recherche et innovation...).

« La meilleure énergie est celle qu'on ne produit pas ». Si nous voulons réussir la transition, **le 1^{er} pilier doit être celui de la sobriété énergétique**. Dans toutes les politiques, la Région doit organiser une réduction des consommations d'énergie et des ressources naturelles. Ce questionnement sur nos usages et nos besoins en énergie et matériaux se traduit concrètement dans tous les secteurs : reporter les déplacements vers les mobilités actives, voire limiter les déplacements par le télétravail, préférer des repas moins carnés, développer des espaces partagés mutualisant l'espace, ou encore limiter l'usage de la climatisation dans les logements, orienter vers des filières de réparation, ou « low tech », limiter la production de déchets à la source avant de promouvoir le recyclage, etc. Au-delà des effets sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, une économie relocalisée et plus sobre dans sa consommation de ressources participe plus largement à la résilience des territoires et à l'adaptation aux impacts du dérèglement climatique.



LES COMPÉTENCES DES RÉGIONS POUR LA TRANSITION

RETOUR SUR LES GRANDS SECTEURS D'ACTION



TRANSPORTS DURABLES ET POLLUANTS

La transition écologique dans le secteur des transports est d'abord un enjeu climatique car il s'agit du premier secteur émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France (31 %), principalement en raison de la dépendance à la voiture individuelle et du transport routier de marchandises. La tendance est préoccupante du fait de l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus en véhicules thermiques et de l'explosion du trafic aérien (+71 % entre 1990 et 2018 en France⁵). C'est aussi un enjeu de santé publique car la pollution de l'air cause près de 100.000 décès prématurés par an en France⁶. Le développement des mobilités durables, en particulier le vélo et le train, est enfin un enjeu social pour permettre à tout le monde d'avoir accès à une mobilité moins polluante (89 % de la population vit à moins de 10 km d'une gare ferroviaire⁷) ainsi qu'un gisement d'emplois. On estime en effet que 100 € dépensés dans un vélo électrique, créent 15 fois plus d'emplois que 100€ dépensés dans l'industrie automobile⁸.

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

Le rôle des Régions pour les transports est d'abord connu à travers leur gestion des transports interurbains (cars, transports scolaires, etc.), et des trains (TER) et gares rattachées. Les Régions jouent également un rôle clé de planification et d'aménagement du territoire à travers le SRADDET qui fixe des objectifs en termes d'intermodalité, de développement des véloroutes et des voies vertes. Si l'offre de mobilité (tram, bus, transport à la demande) est gérée au plus proche des usagers par les autorités organisatrices des mobilités (AOM), en principe les intercommunalités, les Régions assurent comme cheffes de file la bonne coordination de l'offre à l'échelle du territoire. Elles peuvent d'ailleurs se substituer aux intercommunalités et devenir AOM pour s'assurer qu'il n'y ait pas de zone blanche de mobilité sur le territoire. Enfin, les Régions attribuent des subventions aux aéroports. Elles déterminent ainsi les orientations de développement à long terme des infrastructures et peuvent s'y opposer.

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

Pour mener une politique de transition dans les transports, la Région doit :

- **Développer massivement l'offre de transport ferroviaire**, aussi bien à proximité des grandes agglomérations grâce aux services express métropolitains que dans le reste du territoire en maintenant et en investissant dans les lignes de dessertes fines du territoires dites « petites lignes ».
- **Rendre plus accessible les transports durables** : cela passe par la mise en place d'une tarification solidaire pour les transports ferroviaires ainsi que par un développement de l'intermodalité notamment train-vélo, en augmentant le nombre d'emplacements dans les TER et les stationnements sécurisés dans les gares pour en faire des pôles multimodaux.
- **Arrêter de subventionner le secteur aérien** (aéroports et compagnies aériennes), refuser les extensions d'aéroports et réorienter le montant épargné pour soutenir la transition juste et écologique.

ALIMENTATION ET AGRICULTURE DURABLES



L'agriculture et l'alimentation sont un secteur particulier, à la fois très émetteur en gaz à effet de serre (le second secteur avec 19 % des émissions), en particulier du fait de l'élevage, et le plus touché par les effets du dérèglement climatique (modifications des rythmes écologiques, exposition aux aléas climatiques, stress hydrique, etc.). Les enjeux sont donc forts en termes d'atténuation (réduction des émissions) et d'adaptation (anticiper les impacts). Cela passe par un changement des pratiques de production et des habitudes de consommation. Pour que la baisse des émissions liées à l'agriculture et à l'alimentation soit compatible avec les objectifs climatiques, la consommation de produits d'origine animale et l'ensemble des animaux d'élevage (le cheptel) français doivent en effet diminuer d'au moins 20 % d'ici 2030 et de moitié d'ici 2050 par rapport à 2020⁹. Il s'agit par ailleurs d'une question de santé et de pouvoir d'achat, l'enjeu étant de permettre à toutes et tous d'avoir accès à une alimentation saine, de qualité et abordable. Enfin, la transformation du système agricole et agroalimentaire vers un modèle soutenable basé sur l'agroécologie s'accompagne de la création d'emplois et d'une plus grande souveraineté alimentaire.

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

La Région dispose de leviers importants pour changer en profondeur le modèle agricole et alimentaire. À partir de 2023, elle gérera une partie des aides du 2^e pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Il s'agit d'un levier fort si les Régions décident de cibler en priorité les pratiques agroécologiques, notamment biologiques et extensives (accès au plein air et au pâturage, densités d'animaux plus faibles que les moyennes actuelles...).

Les Régions sont également chargées de la restauration collective de l'administration et des lycées. Les Régions ont la charge des budgets et des infrastructures des lycées, l'élaboration des repas restant sous la responsabilité des directeurs et directrices d'établissements et des cuisiniers et cuisinières). Il s'agit une opportunité pour influencer à la fois sur les pratiques alimentaires et structurer des filières agricoles locales et durables. Ainsi, en complément des aides financières aux exploitations agricoles, les Régions peuvent valoriser la production et la consommation de denrées alimentaires durables grâce à la création de centrales d'achat, de plateformes d'approvisionnement, au soutien aux marchés, à la mise en relation des différents acteurs des filières durables, etc.

Enfin, elles ont un rôle de planification et d'aménagement du territoire avec le SRADDET et le PRAD (plan régional de l'agriculture durable). Ce rôle de planification s'inscrit aussi plus localement, puisqu'elles peuvent encourager et participer à l'élaboration de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), prioritairement tournés vers des projets solidaires et durables, et associer les acteurs citoyens, agricoles et alimentaires.

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

Il est important que les Régions soutiennent le développement de l'agriculture biologique et plus largement de l'agroécologie et favorisent le « Moins et Mieux », c'est-à-dire la réduction du cheptel et le développement des élevages durables, combiné à la réduction de la consommation de produits animaux et à une meilleure accessibilité à des produits sains et de qualité. Pour accompagner ces changements de pratiques dans l'agriculture et l'alimentation, elles doivent :

→ **Proposer une alimentation durable accessible dans leur restauration collective** (lycées et restaurants administratifs) avec :

- L'introduction de deux menus végétariens pour tous les convives par semaine et/ou une alternative végétarienne quotidienne, d'ici 2025.
- 50 % de produits à la fois bio et locaux d'ici 2025.
- La mise en place d'une tarification sociale systématique pour la cantine des lycées.

→ **Développer l'élevage durable et la production de légumineuses pour l'alimentation des animaux et de légumes secs pour l'alimentation humaine** (haricots, lentilles, fèves, pois) en fléchant une partie des aides de la PAC :

- Orienter les subventions du 2^e pilier de la PAC vers les élevages durables (en pâturage, dont l'alimentation animale est non importée, etc.) et vers la structuration et le développement économique des filières de légumineuses et de légumes secs.
- Lutter contre l'élevage industriel en cessant de leur accorder des aides régionales ou provenant de la PAC.

→ **Mettre en place un programme ambitieux pour le développement de l'agroécologie :**

- Aider et soutenir en priorité l'agriculture biologique en

fléchant une partie des aides du 2^e pilier de la PAC vers les fermes AB, en facilitant les installations et transmissions d'exploitations AB et en comblant le retrait de l'État sur les aides au maintien de l'agriculture biologique.

- Développer les alternatives à la fertilisation de synthèse grâce à de nouvelles formations, au financement des projets collectifs (plateformes de compostage, etc.), à la valorisation d'initiatives comme la diversification des cultures et la culture des légumineuses, grâce au fléchage d'une partie des aides du 2^e pilier.
- Soutenir le développement de pratiques et d'infrastructures agroécologiques telles que les haies et les mares, le maintien des prairies naturelles, le développement des arbres dans les champs (agroforesterie), etc.

BÂTIMENTS



Le bâtiment est le troisième secteur émetteur de gaz à effet de serre en France, avec 18,4 % dont 58 % viennent des logements¹⁰, du fait du chauffage et de la consommation électrique (climatisation...). Pour réduire ces émissions, le levier principal reste la massification de la rénovation du parc immobilier français, en haute performance énergétique. Ce parc concerne ainsi à la fois le résidentiel, mais aussi le tertiaire et les bâtiments publics (mairies, écoles, etc.). Accélérer le rythme des rénovations est un enjeu de santé et de pouvoir d'achat : il reste actuellement environ 4,8 millions de « passoires énergétiques¹¹ », où la facture de chauffage est élevée et le confort thermique médiocre, tant en hiver qu'en été, avec des conséquences sur la qualité de l'air et la santé.

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

En tant que cheffe de file de l'efficacité énergétique, la Région doit agir sur la rénovation en accompagnant les particuliers et les professionnels dans l'accès aux informations et aux acteurs, dans l'accompagnement technique et les moyens financiers alloués. Pour cela, la Région pilote le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH) sur son territoire, dont l'objectif est de proposer un guichet personnalisé et unique d'information, de conseil et d'accompagnement pour que les particuliers et les petites entreprises puissent réaliser des travaux de rénovation.

Les Régions peuvent aussi soutenir la rénovation via le fléchage des subventions et des investissements dont elles

disposent via les financements européens et les contrats plan État-Régions (CPER). Il existe aussi des mécanismes financiers innovants comme le tiers-financement qui permet à une collectivité d'accompagner et de participer directement à des travaux de rénovation, le remboursement du prêt étant adossé aux économies d'énergie réalisées.

Enfin et surtout, la Région donne des objectifs de réduction de consommation d'énergie et de rénovation via le SRADDET. Ces objectifs sont déclinés par le programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE).

Au-delà de la rénovation, il s'agit aussi d'aller vers plus de sobriété dans la consommation, donc de changer les modalités de production de chauffage et d'eau chaude et d'accompagner les changements de comportements des utilisateurs.

La rénovation doit enfin aussi éviter les impacts sur la biodiversité liée au bâti (oiseaux, chauve-souris).

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

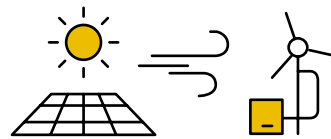
Pour réussir une rénovation massive et performante des bâtiments, la Région doit à la fois rendre accessible le SPPEH et assurer un financement suffisant des rénovations :

→ **La Région doit conditionner les subventions accordées aux bailleurs pour viser la rénovation énergétique performante (niveau BBC : Bâtiment Basse Consommation)** des logements sociaux et privés, afin notamment de sortir les ménages de la précarité énergétique.

→ **La Région doit déployer le Service public de la performance énergétique de l'habitat (SPPEH)** sur son territoire, pour tous et plus particulièrement pour les ménages plus précaires.

- Le service doit apporter une information, des conseils et un accompagnement indépendant et personnalisé visant une rénovation au niveau BBC.
- La Région doit assurer des financements suffisants pour le SPPEH, à hauteur de 3€/habitant/an (200 millions € par an à l'échelle nationale), notamment en créant notamment des sociétés publiques de tiers-financement.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET CITOYENNES



Les scénarios visant 100 % d'énergies renouvelables se multiplient, ils doivent désormais être appliqués par toutes les Régions françaises afin de sortir de la dépendance aux énergies fossiles qui représentent encore près de la moitié de la consommation en France¹², mais aussi du nucléaire. Une telle trajectoire, basée sur une production décentralisée, pourrait créer 630 000 emplois locaux d'ici 2030¹³, avec 2 à 3 fois plus de retombées économiques locales lorsqu'on privilégie les projets d'énergie citoyenne¹⁴. Par ailleurs, l'implication des citoyens dans ces projets favorise l'appropriation territoriale en rendant les projets également plus pérennes sur le long terme.

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

Les Régions fixent un cap pour la politique énergétique en 2030 et 2050 au niveau régional dans le SRADDET. Les objectifs concernent la réduction de la consommation énergétique, mais aussi la production d'énergies renouvelables (biomasse, éolien, solaire, géothermie, hydraulique), ou de valorisation des déchets par méthanisation et influencent les documents infrarégionaux qui encadrent le développement d'énergies renouvelables. Les Régions peuvent accompagner l'émergence de projets dans les territoires, en particulier ceux portés par des acteurs locaux et citoyens, en apportant une aide technique mais aussi un soutien financier, via des subventions directes, un fléchage des fonds européens, ou la création d'entreprises locales avec un objectif de production d'énergie. Le patrimoine immobilier que possède la Région peut également être mis à profit pour installer des panneaux photovoltaïques.

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

En tant que cheffes de file pour la transition énergétique, les Régions doivent afficher une feuille de route claire et ambitieuse vers le 100 % énergies renouvelable en 2050 :

- **Financer des réseaux d'énergie citoyenne accompagnant les projets dans les mains des acteurs locaux**, pour atteindre 15 % d'énergies renouvelables citoyennes en 2030.
- **Soutenir les projets citoyens locaux** en finançant des études préalables et en contribuant à l'investissement aux côtés des acteurs locaux.
- **Mettre à disposition un soutien technique et humain** pour les collectivités territoriales, tout en facilitant la coopération interterritoriale

FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET RECONVERSION DES EMPLOIS



La transition nécessite des changements structurels en termes d'emplois et de production de biens. Il s'agit d'anticiper à la fois les secteurs qui perdront des emplois et d'accompagner les secteurs de la transition où, demain, nous aurons besoin de bras. Il est ainsi important d'anticiper les mutations à venir dans les secteurs de l'industrie émetteurs de gaz à effet de serre (agroalimentaire, BTP, chimie, métallurgie...), mais également dans le tourisme ou la vente de produits textiles, électriques, etc. qui causent des dégâts environnementaux et alimentent la surproduction de biens. L'accompagnement vers les secteurs de la transition doit être vu comme une opportunité pour dynamiser le territoire, avec à la clé 1 Million d'emplois non délocalisables¹⁵ (énergies renouvelables, rénovation des bâtiments, agro-écologie, recyclage, réparation, tourisme durable, voiture électrique, vélo...).

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

La Région est compétente à la fois sur l'économie, l'emploi, la formation et l'apprentissage, avec en premier une fonction planificatrice. Elle établit une Stratégie régionale pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (SRESRI), le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui encadrent les dispositifs d'aides aux entreprises, ou encore le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. Au delà de la planification, les Régions sont en charge de définir et d'octroyer les aides aux entreprises (TPE et PME) de leur territoire : par exemple, dans le cadre de la crise du coronavirus, les Régions se sont vues confier 16 Milliards d'euros via le plan de relance national.

La Région joue également un rôle clé dans les questions d'éducation et de formation, puisque comme l'explique la loi de 2014, « la Région assure l'accès gratuit à une formation professionnelle conduisant à un diplôme ou à un titre à finalité professionnelle ». La Région élabore ainsi le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) qui permet de : 1) analyser les besoins à moyen terme du territoire en matière d'emplois, de compétences et de qualifications, et 2) programmer des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes. Les Régions ont aussi de nombreuses subventions pour accompagner la formation professionnelle et l'orientation, et dans une autre mesure les formations d'apprentis (CFA).

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

Pour réussir la transition écologique du tissu industriel et économique, les Régions doivent :

→ **Élaborer un plan de relance régional compatible avec l'urgence climatique :**

- La moitié des financements doit être fléchée pour aller vers les secteurs favorables au climat et à la biodiversité
- Aucun financement ne doit aller aux activités néfastes pour le climat ou l'environnement (infrastructures routières, extensions d'aéroports, nucléaire, énergies fossiles, tout projet impliquant une artificialisation des sols, développement de la 5G, agrocarburants de première génération, etc.).

→ **Proposer un plan de reconversion professionnelle dans les secteurs les plus émetteurs (industries véhicules thermiques, centrales à charbon, etc.) :**

- Faire un diagnostic des secteurs menacés et des filières d'avenir dans la Région dans le but de construire des modules de reconversion professionnelle sur mesure.
- Identifier avec l'aide de partenaires régionaux, professionnels, représentants salariés, etc. les bonnes pratiques dans chaque branche.
- Accompagner les personnes qui perdraient leur emploi, former celles dont les emplois évoluent afin qu'elles puissent travailler dans un secteur pour la transition.

→ **Développer les formations nécessaires pour accompagner la transition,** que ce soit pour les formations des lycées et des centres de formation d'apprentis (CFA) et intégrer l'éducation et la sensibilisation aux enjeux climatiques dans la programmation des actions de formation. Ce soutien est à la fois financier, mais passe aussi par une planification ambitieuse. Cela implique enfin de mettre en lien les différents acteurs afin de mieux comprendre les besoins en formation (les organismes de formations, les professionnels, les experts sectoriels et les acteurs associatifs de l'éducation à l'environnement, les lycées, etc.).

MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX



La bonne mise en œuvre des différentes politiques publiques locales dépend de l'implication de tous les acteurs et par conséquent de la qualité de l'animation territoriale. En intégrant les collectivités de la région, la définition des projets et leurs impacts seront d'autant plus adaptés au territoire. Cela permet d'avoir une politique plus cohérente et des projets plus pérennes qui répondent mieux aux besoins et aux enjeux locaux. Les moyens humains et financiers de l'animation territoriale permettent une mutualisation de moyens pour les collectivités et doivent être vus comme un investissement grâce aux retombées économiques des projets financés. Les Régions ont un rôle clé de facilitation à jouer pour créer un environnement fécond pour les initiatives et projets allant dans le sens de la transition écologique, quelle que soit la nature de son porteur (citoyens, public, privé...).

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

Le rôle de la Région comme cheffe de file de l'action climatique est d'inclure, de mobiliser et d'animer les collectivités (départements, intercommunalités ou communes) qui doivent intégrer l'impératif de transition écologique à toute politique ou projet.

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

Elle doit pour cela soutenir l'ingénierie dans les collectivités à travers un soutien financier et la mise à disposition d'expertise afin qu'elles puissent :

- **former et sensibiliser** les élus et techniciens de l'ensemble des services,
- **mobiliser, sensibiliser et accompagner** les acteurs locaux pour les aider à monter des projets soutenant la transition.

Au-delà de l'inclusion, de la coordination et de la formation des acteurs territoriaux, les Régions doivent aussi s'assurer de la participation des citoyens et citoyennes, des acteurs de la société civile, des acteurs économiques, etc. dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques régionales. Cela doit passer par un travail de sensibilisation des habitants du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux via des animations adaptées aux différents publics, des formations et de l'information accessible et pédagogique.

DÉCHETS



Le secteur de la gestion des déchets, qui concerne à la fois la collecte et le traitement, représente 3 % des émissions de gaz à effet de serre en France, dont 82 % liées directement au stockage des déchets notamment l'enfouissement¹⁶. Ce secteur est aussi la conséquence d'un système de consommation fortement émetteur de GES qui passe par l'extraction des matières premières, la production des biens, leur transport, avant qu'ils ne deviennent des déchets. La première solution est donc la réduction à la source des déchets produits. La mise en place d'une véritable économie circulaire, avec le réemploi, la réutilisation, le compostage et le recyclage est une opportunité en termes d'emplois locaux. Réduire les déchets à la source permet enfin de réduire les coûts de collecte et de traitement pour les collectivités et de préserver les ressources naturelles.

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

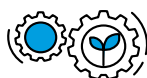
La réduction en amont des déchets, le traitement et la valorisation passent par plusieurs leviers régionaux. La Région a en charge la planification de la politique déchets à travers le Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRGRD), intégré dans le SRADDET. Elle fixe ainsi des orientations stratégiques pour la réduction, le recyclage et la valorisation des déchets ainsi que des objectifs de limitation de la capacité à traiter les déchets non dangereux. La Région peut directement influencer les changements de pratiques par le biais de financements à des projets de prévention et réduction des déchets et se montrer exemplaire dans la gestion des lycées et de l'administration (restauration collective, politique d'achat) en définissant un plan de réduction du gaspillage alimentaire, en sensibilisant le public et en privilégiant l'éco-conception ou le réemploi.

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

Pour que des projets d'économie circulaire (compostage, vente en vrac, réemploi, réparation, consigne, etc.) puissent favoriser une démarche de prévention des déchets sur tout le territoire, la Région doit :

- **Dédier des moyens humains à la formation des élus et techniciens locaux** qui pourront animer une démarche d'économie circulaire à l'échelle régionale, faciliter ou initier directement des projets en lançant et finançant des appels à projets.
- **Soutenir le développement de filières clés pour la réduction des déchets à l'échelle régionale** (filière de traitement des biodéchets triés à la source, jusqu'aux synergies avec le monde agricoles ; filière de consigne pour réemploi).
- **Structurer et animer un réseau de diffusion de bonnes pratiques et de formation des acteurs** sur le territoire pour favoriser les synergies.

ADAPTATION



Les impacts du dérèglement climatique sont déjà là : que ce soit de fortes chaleurs, des inondations ou d'autres phénomènes météorologiques. C'est pourquoi à côté de l'objectif central de réduction des émissions de gaz à effet de serre, il faut également anticiper nos vulnérabilités. Adapter nos forêts au changement climatique, là où c'est nécessaire, c'est protéger 80 % de la biodiversité terrestre française, le premier puits de carbone terrestre, et un secteur qui génère 440 000 emplois¹⁷. De même, préserver les sols et des zones humides permet de lutter contre les impacts du dérèglement climatique comme les inondations. Largement touché par le dérèglement climatique, le système agricole doit également devenir plus résilient pour conserver nos moyens de subsistance et éviter des surcoûts. L'adaptation est aussi une question de santé, comme le montrent les canicules qui impactent les plus fragiles, ou la recrudescence d'épidémies.

QUELQUES GRANDS LEVIERS D'ACTION DE LA RÉGION

À travers le SRADDET, la Région établit un diagnostic portant sur la biodiversité et ses interactions avec les activités humaines. Ce schéma comprend aussi des objectifs et des règles qui visent la préservation et la restauration de la trame verte et bleue (TVB) et qui sont opposables aux documents de planification. Le rôle de planificateur passe aussi par la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) qui fixe les grandes orientations stratégiques et les actions en matière de préservation de la biodiversité dans chaque Région. Les Régions participent aussi activement aux politiques de gestion de l'eau via le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des risques associés aux inondations, en particulier le Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI). Le financement de cette politique d'adaptation peut passer par les fonds européens distribués par les Régions (FEDER, FEADER, FSE), en particulier dans le secteur agricole.

LES RECOMMANDATIONS DU RÉSEAU ACTION CLIMAT POUR LA TRANSITION RÉGIONALE

L'adaptation des territoires au dérèglement climatique doit se traduire par des mesures concrètes au niveau régional :

→ **Adapter les forêts au changement climatique :**

- exploiter de façon durable les forêts en soutenant les pratiques de gestion qui ont le moins d'impacts sur la biodiversité et augmentent la résilience des forêts,
- favoriser la diversification des essences et le maintien de feuillus, par l'instauration de critères pour l'obtention ou la bonification de subventions.

→ **Préserver et restaurer les zones humides et les prairies**

- identifier les zones à protéger (mares, tourbières, prairies, forêts humides, etc.),
- refuser de financer les projets impliquant une destruction de ces milieux.

CONCLUSION

Les objectifs climatiques et énergétiques fixés par la France ne permettent pas de respecter l'accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à « +2°C voire +1,5°C ». En tant qu'acteur infra-étatique, les Régions ont donc un double rôle : rehausser l'ambition climatique et mettre en œuvre les politiques de transition sur le territoire. Pour cela, les Régions peuvent s'appuyer sur leur rôle de planification, d'autorité de gestion des financements et de cheffes de file dans de nombreux domaines clés pour le climat.

Les Régions peuvent et doivent sans plus tarder rehausser leurs objectifs et engager une véritable dynamique de transition juste. Si elles sont mises en œuvre, ces mesures s'accompagnent de nombreux bénéfices pour la société : des emplois durables et non délocalisables, des gains de pouvoir d'achat, une meilleure santé, une protection du vivant et de sa diversité... Il s'agit désormais de répondre à l'urgence climatique et faire face aux conséquences d'un dérèglement déjà à l'œuvre en offrant un futur désirable.



Réalisé avec
le soutien de
l'ADEME



Ce projet a reçu le soutien
financier du Programme LIFE
de l'Union européenne



BRINGING THE EU
TOGETHER ON
CLIMATE ACTION

Avec le
soutien de



ISBN : 978-2-919083-45-9

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

